



Bulletin d'information de la MINUSCA | NUMÉRO 049 | DU 16 AU 30 JUIN 2017

Photo UN / MINUSCA

A black and white photograph of a man with glasses and a white robe, likely a judge, raising his right hand in an oath. He is positioned in front of a microphone. The background is yellow.

LES MAGISTRATS DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE ONT PRÊTE SERMENT

<https://minusca.unmissions.org>

SOMMAIRE

4 LES MAGISTRATS DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE ONT PRÊTÉ SERMENT

6 LA COUR PÉNALE SPÉCIALE EXPLIQUÉE AUX CENTRAFRICAINS VIVANT AVEC UN HANDICAP

7 LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME EN PRÉPARATION

8 UN PAS VERS LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES VICTIMES EN RCA

9 LES ENFANTS COMME ACTEURS DE PAIX EN PÉRIODE DE CONFLITS ARMÉS

10 7^E RÉUNION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ONANGA-ANYANGA SALUE « DES PROGRÈS INCONTESTABLES » EN RCA

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Hervé Verhoosel

RÉDACTRICE EN CHEF :

Uwolowulakana Ikavi-Gbetanou

EQUIPE RÉDACTIONNELLE :

Philippe D'Almeida, Ghislaine Atta,

Steve Reve Niko

PHOTOGRAPHIE :

Herve Serefio

MISE EN PAGE :

Francis Yabendji-Yoga

WEBMASTER

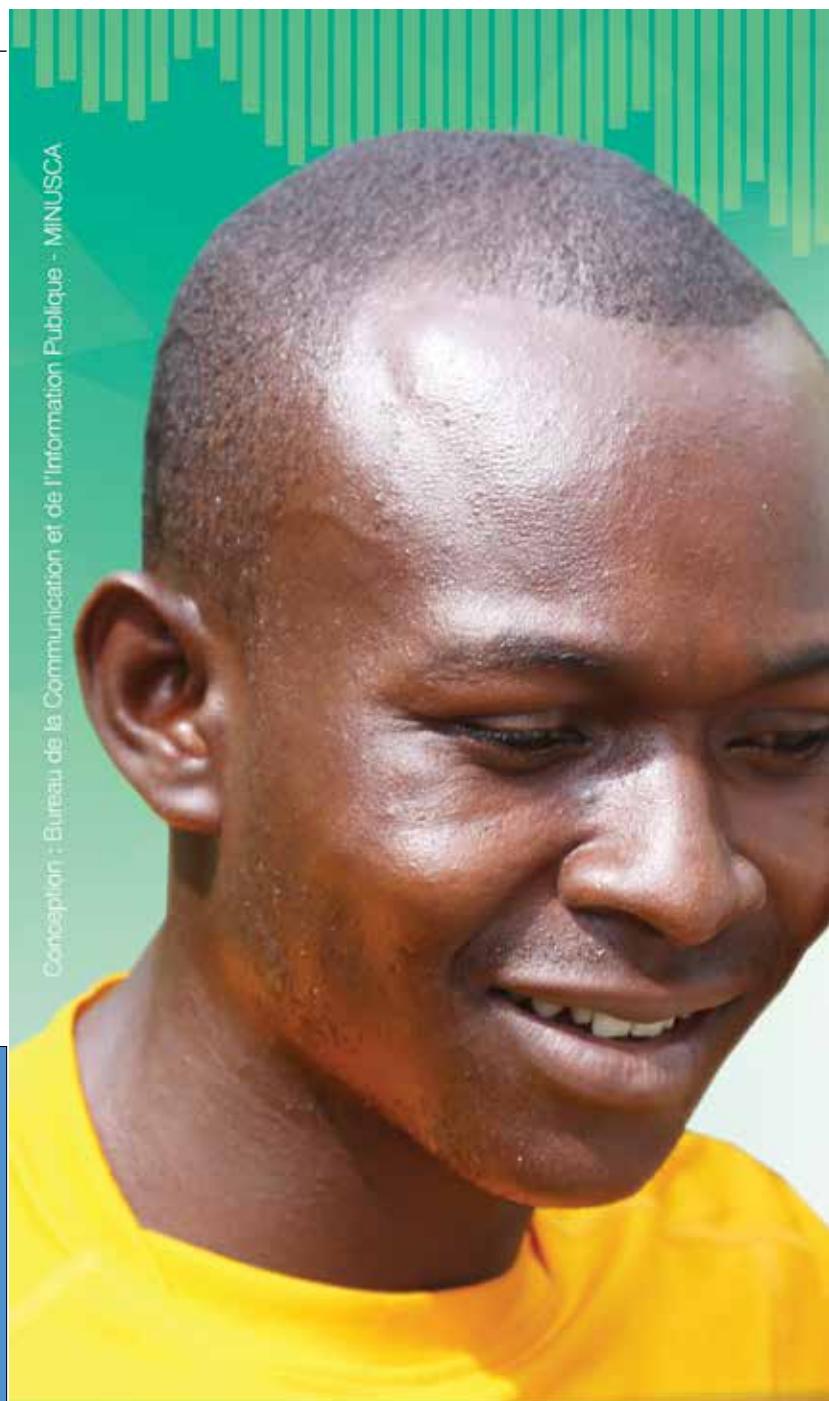
Francis Yabendji-Yoga

PRODUCTION :

**Division de Communication
Stratégique et d'Information Publique MINUSCA**

JUIN 2017

Conception : Bureau de la Communication et de l'Information Publique - MINUSCA



Bangui | Bangassou |
Bossangoa | Bouar

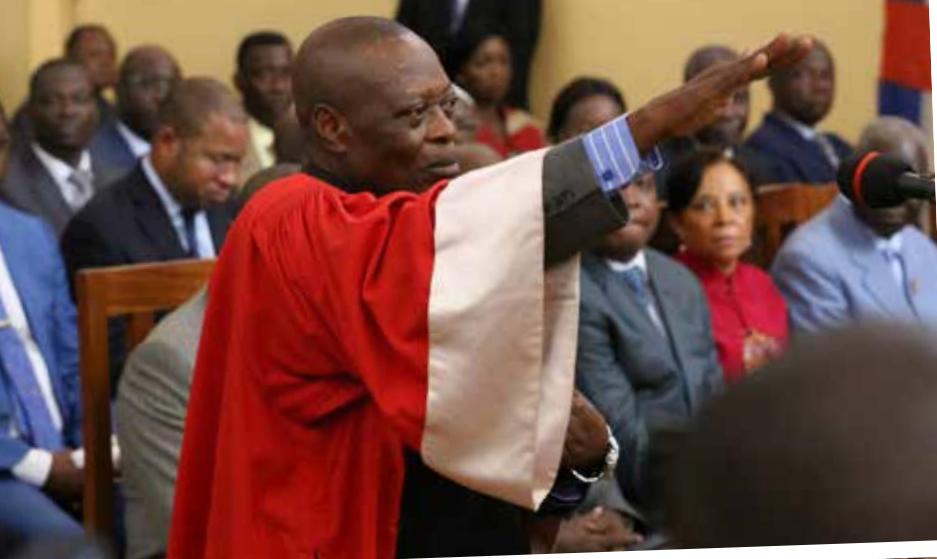


GUIRA 93.3 FM

Le devoir d'informer

Obo | Bria | Kaga-Bandoro | Bambari
Paoua | Ndele | Birao | Berberati





LES MAGISTRATS DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE ONT PRÊTÉ SERMENT

Présidée par le Chef de l'Etat Faustin Archange Touadera, la cérémonie de prestation de serment des membres de la Cour pénale Spéciale (CPS) s'est tenue le vendredi 30 juin 2017, dans la salle d'audience du Tribunal de Grande Instance de Bangui.

En cette « occasion historique » selon le ministre de la Justice, Flavien Mbata, plusieurs per-

sonnalités étaient aux côtés du Chef de l'Etat, notamment le Président de l'Assemblée Nationale, Karim Meckassoua, le Premier Ministre, Simplice Sarandji, et plusieurs autres personnalités gouvernementales et du Corps diplomatique dont le Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga.

Le procureur de la CPS, Tous-

saint Muntazini, son adjoint Alain Ouaby Bekay, le substitut du procureur Alain Tolmo, le juge de la chambre d'accusation, Jacob Sanny Damili, et les juges d'instruction, Patience Grengbo et Michel Gokpou ont été les six magistrats qui ont prêté serment.

Comme le souligne le procureur général de la Cour de Cassation, Léon Dikpi, « cette journée marque un tournant décisif dans la lutte contre l'impunité en Cen-



trafrique. Elle va permettre au peuple centrafricain de tourner la page sombre de son histoire avec les innombrables crimes commis contre la population ». Il a profité de l'occasion pour dire aux six magistrats l'enjeu des tâches qui leur incombent désormais : « vous avez prêté avec solennité un serment destiné à fixer vos devoirs et les exigences de votre travail. Veuillez l'exécuter en toute impartialité et dans le respect le plus strict des dispositions de la

Cour.».

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Parfait Onanga-Anyanga, a, quant à lui, exprimé toute sa satisfaction : « c'est une journée importante pour la justice centrafricaine et aussi pour les victimes. Une vraie lutte contre l'impunité va démarrer dans le pays et nous ressentons une immense joie d'avoir pu accompagner ce processus.»

Rappelons que la CPS a été créée par la loi n°15.003 du 3 juin 2015. Elle est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, commis sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 2003. Il s'agit d'une juridiction spéciale intégrée dans le système judiciaire national pour une durée de cinq ans renouvelables ■

LA COUR PÉNALE SPÉCIALE EXPLIQUÉE AUX CENTRAFRICAINS VIVANT AVEC UN HANDICAP



Le Programme des volontaires des Nations Unies (VNU) et le corps des volontaires de la paix ont organisé, le vendredi 23 juin 2017 au Centre catholique universitaire (CCU) de Bangui, une session d'information à l'intention d'une centaine de personnes vivant avec un handicap, dans le cadre de la mise en œuvre du projet conjoint Gouvernement de Centrafrique et les Nations Unies (MINUSCA, PNUD, ONU FEMMES et Programme VNU).

Les personnes vivant avec un handicap figurent, en effet, parmi celles dont les droits ont été le plus bafoués lors des crises successives survenues en RCA. Aussi, la CPS apparaît-elle comme un outil de réparation, en ce sens qu'elle

pourra contribuer à restaurer la dignité cette partie de la population citée parmi les plus vulnérables de la société, justifie le directeur des programmes de formation du CCU, Père Soh Jules Martial, par ailleurs consultant pour ce projet conjoint Gouvernement – Nations Unies et auteur de la brochure intitulée « La CPS en 8 questions. »

« La CPS poursuit deux objectifs, en l'occurrence lutter contre l'impunité et constituer le fer de lance de la réforme du système judiciaire », a-t-il situé, avant d'en expliquer le fonctionnement, les modes de saisine, la nature des crimes, les sanctions, ainsi que la relation entre cette institution, les tribunaux centrafricains et la Cour pénale internationale (CPI).

Face aux préoccupations soulevées au cours de l'échange inter-

ractif qui a suivi l'exposé, notamment sur le coût de la procédure, le directeur des programmes de formation du CCU a tenu à rassurer ses interlocuteurs sur le fait que « toutes procédures, démarches ou plaintes faites auprès de la Cour sont absolument gratuites ». Il a, entre autres, annoncé que la Cour prévoit la mise à disposition d'avocats commis d'office pour les populations qui n'auront pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat.

Conformément à son mandat, la MINUSCA s'est dotée d'une Unité d'appui à la Cour pénale spéciale qui travaille en étroite collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires internationaux afin d'appuyer le Gouvernement dans l'installation effective de cette juridiction ■

EN BREF

■ **LE CHEF DE LA MINUSCA** Parfait Onanga-Anyanga a salué la signature sous l'égide de la communauté Sant'Egidio, le 19 juin 2017, de l'accord entre le Gouvernement de la RCA et des représentants des 14 groupes armés centrafricains. Il a, par ailleurs, souligné le rôle qu'auront à jouer l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CE-EAC), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ainsi que certains pays de la région, dans la mise en œuvre de cet accord.

■ **LA MINUSCA A MENÉ**, le 20 juin 2017 dans les quartiers Boeing et Kilomètre 5, une campagne de sensibilisation sur la prévention des conflits et l'apaisement des tensions à Bangui. Plus de 2.000 personnes y ont pris part, notamment des leaders communautaires, des chefs de quartiers, des responsables de groupes d'autodéfenses, des organisations de la société civile et des autorités religieuses. À l'issue de ces activités, le comité pour le retour volontaire des personnes déplacées a pu enregistrer le retour de 30 ménages musulmans dans les quatre quartiers du 5ème arrondissement de la capitale.

■ **DU 15 AU 20 JUIN 2017**, la Police de la MINUSCA a enregistré trois cas de meurtre, un cas d'attaque armée, deux cas de viol sur mineure, un blessé par balles, un cas de vol avec effraction, quatre cas de braquage, un cas de coups et blessures volontaires, ainsi que le kidnapping de trois personnes.

■ **LE 17 JUIN 2017 À KAGA-BANDORO**, la Police MINUSCA s'est interposée, évitant un affrontement entre anti-Balaka et ex-Seleka, suite au braquage d'un motocycliste par un anti-Balaka. Toujours dans cette ville, un (01) élément du FPRC, présumé auteur de plusieurs braquages et de possession illégale d'arme de guerre, a été interpellé et gardé à vue pour les suites de l'enquête. En outre la Police a procédé au transfèrement de Bangassou à Bangui, d'un individu soupçonné d'avoir tiré sur des Casques bleus.

■ **LA FORCE CONJOINTE MINUSCA DE BANGUI (JTF-B)** collabore étroitement avec les forces de sécurité gouvernementales pour répondre à toute situation d'urgence dans la capitale centrafricaine. Ainsi, 280 patrouilles ont été effectuées dans la capitale et environs de jour comme de nuit du 15 au 20 juin 2017.

■ **DURANT LA PÉRIODE DU 14 AU 20 JUIN 2017**, la MINUSCA a documenté, tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, 46 incidents d'abus et de violations des droits de l'homme ayant affecté au moins 51 victimes. Il s'agit d'une hausse par rapport à la semaine précédente (26 incendies et 50 victimes). Ces incidents ont comme présumés auteurs, des groupes armés tels que le FPRC; les anti-Balaka; l'UPC; MPC; LRA et ex-Seleka (27 abus affectant 32 victimes). Les agents de l'État, quant à eux, sont auteurs présumés de 19 violations de détention arbitraire ■

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME EN PRÉPARATION

À l'initiative du Ministère de la justice centrafricaine, du Haut-Commissariat national aux droits de l'homme et de la MINUSCA, un atelier stratégique a été organisé à Bangui le 28 juin 2017 autour du thème « Réflexions et approches stratégiques pour la mise en place

de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) », au cours duquel 35 participants ont eu des échanges interactifs sur le mandat de ladite commission, ses missions et son mode de fonctionnement.

C'est, en effet, dans le but contribuer efficacement à la lutte contre l'impunité par des

moyens non juridictionnels que le Gouvernement avait manifesté sa ferme volonté de doter la République centrafricaine d'une institution de protection des droits de l'homme en ratifiant divers instruments juridiques internationaux intégrés dans le droit positif de la République centrafricaine.

Cet atelier avait donc pour objectif d'explorer des axes communs de collaboration que la division des Droits de l'Homme de la MINUSCA en collaboration avec le ministère de la justice, des droits de l'Homme et le PNUD. D'où l'organisation d'une série d'ateliers stratégiques, dont ce premier de deux jours, avec des représentants du Ministre de la justice, des membres du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme, les présidents des commissions des Lois de l'Assemblée Nationale, des représentants des ministères des affaires sociales et de la réconciliation nationale ainsi que ceux de la Primature et de la Présidence de la République, aux fins de développer une feuille de route pour la mise en place de cette structure, ainsi que son opérationnalisation et sa promotion institutionnelle.

« C'est une avancée importante que nous venons de réaliser dans le processus de la mise en place de cette commission », se réjouit le magistrat Alain Gbaziale, par ailleurs directeur général des services judiciaires à l'issue de cette journée, avant de d'espérer « une telle promptitude pour la suite. »

Le chargé de mission aux droits de l'homme au ministère de la justice, représentant le ministre Firmin Mokoe, conclura, pour sa part, en rappelant l'enjeu de ces réflexions stratégiques : « la mise en place de cette commission est une urgence pour la République Centrafricaine. Son efficacité sera indispensable au processus de sortie de crise. » ■

UN PAS VERS LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES VICTIMES EN CENTRAFRIQUE

Les 27 et 28 juin 2017, 75 personnes ont participé à un atelier sur la protection des témoins et victimes en Centrafrique. Ces représentants du ministère de la justice, du Parlement, avocats et greffiers, ont débattu autour des mécanismes de la justice transitionnelle, du rôle des victimes et témoins et du projet de stratégie de leur protection, leur prise en charge au cours de la procédure judiciaire sachant qu'ils constituent un important pilier pour établir la vérité des faits.

La MINUSCA et le PNUD ont, en effet, appuyé le ministère de la justice dans le but de développer une stratégie de protection des victimes et témoins dans le cadre des procédures judiciaires et non-judiciaires. Dans cette perspective, une équipe de consultants avait été sollicitée, qui a démarré ses travaux au mois d'août 2016. Les consultants ont échangé avec environ 180 partenaires et acteurs du secteur à Bangui, Berberati, Bouar et Bria. De ces opérations est ressorti un projet de document de stratégie contenant un certain nombre de propositions dont la principale est d'encourager l'adoption une loi portant protection des

victimes et des témoins de la crise centrafricaine.

Ainsi, se basant sur le rapport des experts, les participants de l'atelier de ce jour ont encouragé la mise en place des mesures appropriées pour prévenir l'intimidation, la contrainte, la corruption et la violence physique entre autre. Ces mesures devraient s'accompagner de la création des services spéciaux pour offrir appui et protection aux témoins et victimes tout en tenant compte des faiblesses institutionnelles du pays.

« Cet atelier revêt une importance non-négligeable dans le paysage judiciaire centrafricain », en ces temps de mise en place de la Cour Pénale Spéciale ou les victimes et témoins ont un important rôle à jouer, a indiqué le directeur de cabinet au ministère de la justice, Stéphane Goana, qui représentait le gouvernement.

Un constat soutenu par le directeur de la Division des Affaires judiciaires et pénitentiaires, Franck Dalton, qui a représenté la MINUSCA : « ces travaux devraient mettre un terme au « réflexe d'autoprotection des témoins qui est un frein dans l'établissement de la vérité. » ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les violences ont forcé plus de 100.000 personnes à se déplacer à l'intérieur du pays et plus de 20.000 autres à se réfugier en République Démocratique du Congo. Le nombre total des personnes déplacées à l'intérieur du pays a donc de nouveau dépassé la barre des 500.000 personnes (soit plus de 10% de la population totale de la RCA). Malgré les efforts immédiats pour les assister, leurs conditions restent extrêmement préoccupantes. (*chiffres disponible à la date du 20 juin 2017) ■

LES ENFANTS COMME ACTEURS DE PAIX EN PÉRIODE DE CONFLITS ARMÉS



La journée de l'enfant africain se célèbre le 16 juin de chaque année à travers le monde. En pré-lude à cet évènement, la section protection de l'Enfant de la MINUSCA, en partenariat avec l'Association des avocats pour la protection de l'Enfant, a organisé, le 15 Juin 2017 à la mairie du troisième arrondissement de Bangui, un atelier de sensibilisation des leaders des organisations de jeunes et des chefs des groupes armés des quartiers Kilomètre 5 et Boeing, sur le thème : « les enfants comme acteurs de paix en période de conflits armés. »

Trois thématiques ont été développées le long cette rencontre, notamment, la protection des civils ; l'impact des conflits armés sur les enfants et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les graves violations des droits de l'enfant.

Les questions liées au sort des enfants associés aux groupes des Anti-balaka et aux groupes d'auto-défense du Km 5 ont fait l'objet d'échanges fructueux. La section protection de l'enfant a saisi l'opportunité pour persuader la soixantaine de participants dont 20 femmes, des conséquences de l'implication des enfants dans les violences communautaires et militaires. Ce, avant de lancer un appel à contribuer au processus de démobilisation des mineures.

Pour le conseiller senior en protection de l'enfant de la MINUSCA, Charles Fomunyam, « tous les efforts pour démobiliser tous les enfants enrôlés dans les bandes armées sont déployés ; car la pire forme de travail en Centrafrique demeure l'enrôlement des enfants dans les bandes armées». En effet, la Convention n.182 (C182) de l'Organisation Internationale du Travail, adoptée le 17 juin 1999, classe le recru-

tement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans les conflits comme l'une des pires formes de travail des enfants.

En Centrafrique, de janvier 2014 à ce jour, plus de 9.000 enfants ont été démobilisés sur un effectif évalué à plus de dix mille. Malheureusement, déplore Charles Fomunyam, « nous ne maîtrisons pas encore le flux des enrôlements et nous craignons qu'avec la recrudescence des violences, les effectifs soient évalués à la hausse ».

Il est à savoir que les journées du 12 et du 16 juin ont été dédiées à l'enfant par l'Organisation des Nations Unies : le 12, Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants, et le 16, Journée de l'Enfant africain ■



7^e RÉUNION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

ONANGA-ANYANGA SALUE « DES PROGRÈS INCONTESTABLES » EN RCA

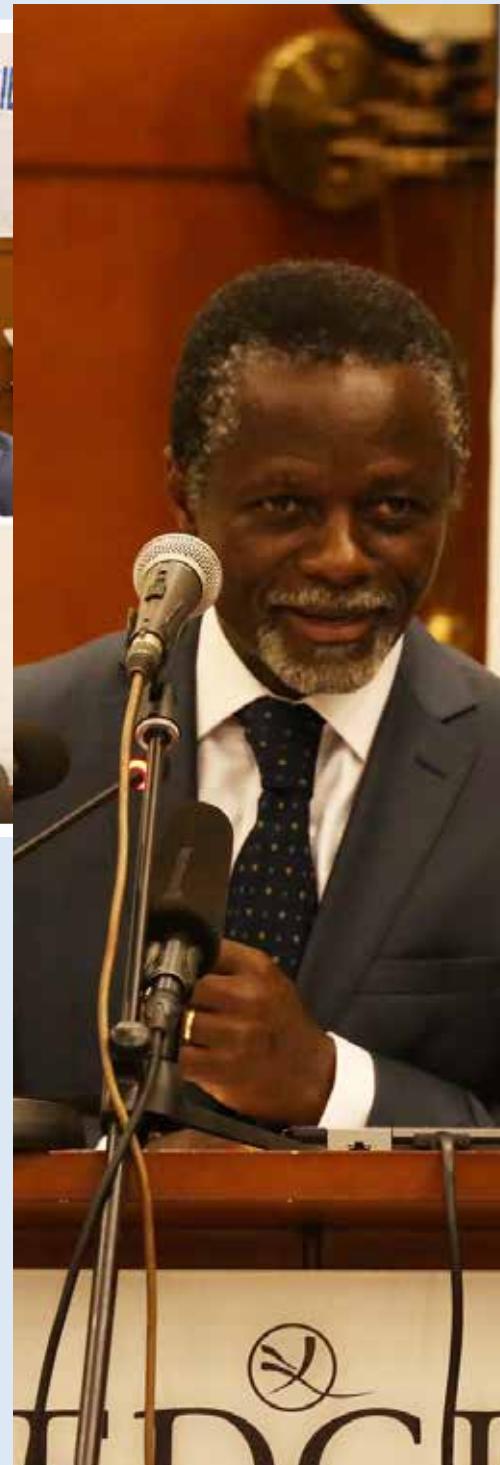
La septième réunion des partenaires techniques et financiers de la RCA, s'est tenue à Bangui, le 20 juin 2017, en présence des plus hautes autorités centrafricaines et de la communauté internationale, dans le cadre du suivi des recommandations de la Table ronde des bailleurs de fonds pour la République centrafricaine.

caine tenue en novembre 2016 à Bruxelles.

« Cette rencontre est sans aucun doute le signe évident que des progrès incontestables ont été réalisés et transforment, lentement mais sûrement, la physionomie du pays », s'est réjoui le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en RCA, Parfait Onanga-Anyanga, avant de saluer «

l'excellente collaboration entre le Gouvernement et les partenaires pour la mise en place des instances de coordination de la mise en œuvre du Plan de relèvement et de Consolidation de la Paix pour la Centrafrique (RCPCA) ».

Pour mémoire, la table-ronde de Bruxelles avait vu la validation du RCPCA et du Cadre d'engagement mutuel, et enre-



gistré des promesses de financement de près de 2,2 milliards de dollars.

Sept mois après, « plus de 75% des engagements ont été confirmés. Quelques décaissements sont faits pour la première année 2017 », a, pour sa part, annoncé le Président de la République, Faustin Archange Touadéra, à l'ouverture des travaux. « La contribution de l'État est assurée à hauteur d'un milliards de FCFA engagé dans la réalisation de projets dans le cadre du RCPCA », a précisé le Chef de l'État.

Cependant, beaucoup reste à faire notamment au plan sécuritaire, a-t-il relativisé : « Les derniers évènements violents ont démontré à suffisance la fragilité de la RCA », a reconnu Faustin Archange Touadéra, avant de plaider pour une implication plus accrue de la communauté internationale.

Rappelons que le RCPCA s'articule autour de trois piliers prioritaires: soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; renouveler le contrat social entre l'État et la population; et assurer le relève-

ment économique et la relance des secteurs productifs.

Les précédentes réunions des partenaires techniques et financiers de la RCA se tenaient à Yaoundé. Le Représentant spécial a salué leur retour à Bangui ; retour dans lequel, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies en RCA, Coordonnatrice humanitaire et Représentante résidente du PNUD, Najat Rochdi, a joué un rôle important ■

UNE MARCHE DE SOUTIEN AUX POPULATIONS ÉPROUVÉES DE LA MAMBÉRÉ-KADEI

En vue d'améliorer le fonctionnement du système pénitentiaire et les conditions de vie des détenus en RCA, la MINUSCA a organisé, les 8 et 9 juin 2017, un atelier de vulgarisation de la loi fixant les principes fondamentaux du régime pénitentiaire en RCA et ses décrets d'application. Cette loi et ses quatre décrets d'application ont été adoptés le 12 avril 2012 et le 16 février 2016, en remplacement d'une législation datant de 1962.

Organisé en collaboration avec le Ministère de la Justice et des droits de l'Homme la rencontre visait à fournir aux participants (des procureurs, magistrats et officiers de police judiciaire de Bangui, Bambari et Bouar) des informations destinées à susciter la contribution de chaque acteur au renforcement du système pénitentiaire et à l'amélioration des conditions de vie des détenus en Centrafrique.

Pour rappel, l'adoption d'une stratégie nationale de réforme du système pénitentiaire était l'une des recom-

mandations majeures des états généraux de la Justice organisés en 2007, afin d'analyser les besoins auxquels faisait face le secteur de la justice. Cette réforme capitale améliore et humanise les conditions de détention, en insistant sur la formation des gardiens de prison et en accordant d'avantage d'importance aux peines alternatives à l'incarcération. Elle modifie également le sens de l'incarcération, en faisant des prisons des lieux de réinsertion sociale, permettant ainsi aux détenus d'acquérir des compétences par le biais de formations socio-professionnelles. Elle établit en outre la démilitarisation du système pénitentiaire et son transfert sous la responsabilité du Ministère de la Justice.

Depuis l'adoption de ces textes de loi, de nombreux progrès ont été accomplis. La MINUSCA a financé un certain nombre de projets de réhabilitation de prisons qui ont permis l'amélioration des conditions de détention, des projets de réinsertion sociale et la formation d'agents pénitentiaires ■



EN FIN DE MISSION EN RCA, DIANE CORNER ÉLEVÉE AU GRADE DE COMMANDEUR DANS L'ORDRE NATIONAL PAR LE CHEF DE L'ÉTAT

En fin de mission en République centrafricaine, la Représentante Spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies, Diane Corner a été décorée par les autorités centrafricaines. La cérémonie, présidée par le Président de la République, Faustin Archange Touadéra, a vu la présence de nombreuses autres personnalités de la MINUSCA et de certaines autorités centrafricaines.

En décernant la Cravate de Commandeur dans l'Ordre National de la République Centrafricaine, le président de la République a voulu rendre hommage à madame Corner pour tout le travail accompli dans l'exercice de ses fonctions au sein de la MINUSCA et au profit de la Centrafrique.

Recevant sa médaille, la Représentante Spéciale adjointe a déclaré : « J'ai accepté cette médaille avec fierté au nom des Nations Unies mais aussi au nom de tous mes collègues qui travaillent jour et nuit, dans des conditions difficiles pour le retour de la paix en République centrafricaine ». Faisant ses adieux aux autorités centrafricaines, elle a tenu à manifester son optimisme pour l'avenir du pays : « Je pars de ce pays avec plein d'espoir pour son avenir. Durant ma mission, j'ai vu beaucoup de tragédies mais aussi beaucoup de courage et de détermination » a-t-elle déclaré.

Diane Corner avait été nommée par le précédent Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, le 24 juillet 2014, pour sa première mission au sein des Nations Unies. Elle a apporté à cette nouvelle fonction en République centrafricaine, plus de 32 années d'expérience diplomatiques dans la région des Grands Lacs ■



À NDÉLÉ, TROIS ASSOCIATIONS REÇOIVENT DU MATÉRIEL DE SENSIBILISATION SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

Al'issue d'un atelier sur la lutte contre l'impunité des violences sexuelles, organisé par la MINUSCA à Ndélé, l'association des femmes Centrafricaines (OFCA), l'association des jeunes Kassaï-Batele-Ouifra pour le développement (AJKBOD) et l'association pour la promotion et la défense des droits de la femme de Bamingui-Bangoran, ont reçu du matériel de sensibilisation le vendredi 23 juin 2017.

En effet, dans la préfecture de Bamingui-Bangoran dont fait partie Ndélé, les mariages précoces sont largement rependus et constituent la majorité des violences sexuelles vu leur ancrage culturel. Les viols sont également récurrents, mais le faible niveau de sensibilisation, l'in disponibilité des informations et la présence insuffisante des autorités gouvernementales n'arrangent pas beaucoup les choses.

Pour permettre de faire face à un public grandissant et améliorer leurs conditions de travail, les trois associations ont également reçu des lance-voix avec piles, des parapluies, des cartables, des cahiers, des stylos et des chaises, en plus de boîtes à images.

Avant la remise de ces matériels, la Mission a renforcé les capacités de 65 leaders communautaires sur les notions de base des violences sexuelles et les dispositions légales en la matière. « Il est bien d'avoir du matériel, mais nous voulons aussi

nous assurer que les participants ont non seulement les notions nécessaires en matière de violences sexuelles, mais sont formés à l'utilisation de la boîte à images », a dit pour sa part, l'officier des Droits de l'Homme et facilitateur de l'atelier, Daniel Kotono.

« Avec cette boîte à images, les différentes illustrations nous aideront à susciter dans l'imagination des personnes sensibilisées les idées que nous voulons communiquer, ce qui n'est pas la même chose si vous parlez sans support », a, pour sa part, déclaré la présidente de l'OFCA, Élise Vroho, en réceptionnant son kit de sensibilisation.

Après cette formation, les associations bénéficiaires des matériels de sensibilisation sillonnent les différents villages de la préfecture pour poursuivre leur travail de sensibilisation ■



POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DE LA RÉPRESSION DES VIOLENCES SEXUELLES EN RCA



La MINUSCA, le PNUD, la TOE (Team of Experts) et le PHR (Physicians for Human rights) ont organisé, ce jeudi 29 juin 2017 à Bangui, un atelier sur la complémentarité et la coopération entre l'Unité Mixte d'Intervention rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux Enfants (UMIRR) et la Cour Pénale Spéciale (CPS).

Cet atelier qui a réuni des policiers, magistrats, juges, médecins, infirmiers, psychologues et assistants sociaux, avait pour objectif principal d'apporter une réponse efficace aux crimes sexuels liés au conflit en Centrafrique, et partant, trouver les meilleures formules pour les réprimer.

Des séances de discussions sur l'applicabilité au contexte centrafricain, ainsi qu'une présentation analytique sur le cadre législatif en vigueur, ont permis d'identifier la palette de mécanismes et de procédures qui permettront une collaboration la plus optimale et la plus efficace entre l'UMIRR et la CPS.

Présentant justement l'UMIRR, le Directeur de cette entité, le Capitaine Paul Amédée Moyenzo, a évoqué sa « vocation à promouvoir en RCA un cadre propice pour la prévention et la répression des infrastructures relatives aux violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant. »

L'UMIRR est une unité mixte, composée de gendarmes, de policiers et de personnel médical et social et placée sous

l'autorité conjointe du ministère en charge de la Justice et de celui de la sécurité publique. Elle a été créée par Décret n° 15.007 du 8 janvier 2015, et sa compétence s'étend sur toute l'étendue du territoire national.

La Cour pénale Spéciale quant à elle, a été créée par la loi n°15.003 du 3 juin 2015. Elle est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'Homme et les violations graves du droit international humanitaire, commis sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et en vertu des obligations internationales contractées par la République centrafricaine en matière de droit international, notamment le crime de gé-

nocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

En ouvrant cet atelier, le représentant du Ministre de la Justice, Georges Pialo, par ailleurs magistrat, chargé de mission, agent judiciaire de l'État, a indiqué que « l'une des conséquences du principe du traitement humain réside dans la nécessité de fournir une protection renforcée aux catégories de personnes civiles qui subissent d'une façon particulièrement grave, les conséquences de conflits armés ». Il a ensuite souligné que le « gouvernement attend de cet atelier, la mise en place des bases d'une collaboration durable et efficace entre l'UMIRR et l'Unité spéciale de Police judiciaire rattachée à la CPS. »

Selon le Rapport du projet de Mapping documentant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République Centrafricaine de 2003 à 2015 : Un grand nombre des civils ont été victimes d'exécution extra-judiciaires et de violences sexuelles ou basées sur le genre, d'autres ont été mutilés, torturés et sévèrement maltraité, déplacés de force ou ont disparu. Des milliers d'enfants mineurs ont été recrutés par les groupes armés.

La création de la CPS, l'établissement d'UMIRR et le soutien du système onusien sont autant de réponses institutionnelles à l'impunité pour des crimes graves, y compris la violence sexuelle liée au conflit ■

DANS L'OUHAM, LES POPULATIONS DE NANA-BAKASSA ET DE KOUKI PRÔNENT LA PAIX ET LE VIVRE ENSEMBLE

Deux semaines après la signature de l'acte d'engagement de paix et de non-violence par les Antibalaka et les ex-Séléka de la préfecture de l'Ouham, la MINUSCA, en collaboration avec les autorités locales a organisé, les 27 et 28 juin 2017, respectivement à Nana-Bakassa et à Kouki, deux grandes journées de sensibilisation et d'information publique. Ces journées présidées par le sous-préfet de Nana-Bakassa, Stanislass Yama, ont permis aux populations de ces deux villes de connaître le contenu de cet acte d'engagement afin qu'il soit respecté pour une cohabitation pacifique entre les différentes communautés.

Devant une population sortie massivement, le représentant du chef de bureau de la MINUSCA à Bossangoa, Enow Etta, par ailleurs coordinateur régional de la section des Affaires civiles de la Mission, a clairement expliqué l'importance de cet acte d'engagement, avant d'exhorter les uns et les autres à le respecter pour le bien-être de tous. Il a également invité les populations et leurs responsables à la tolérance, au pardon et à la coexistence pacifique.

« Nous sommes dans un processus, dans une démarche que nous avons tous voulue. C'est une démarche qui nous permet de vivre en paix. La paix est une chose difficile à obtenir, mais elle est possible. Nous comptons sur vous pour faire respecter ce qui a été signé. », a-t-il déclaré.

Pour le sous-préfet de Nana-Bakassa et président du comité sous-préfectoral de médiation, cet acte salutaire de sensibilisation et d'information devrait être poursuivi. Et d'ajouter : « après la signature de cet acte engagement par les responsables des groupes armés, certains des éléments desdits groupes ont commencé à se séparer de leurs armes et de leur tenue militaire. Ce qui permet à la population de circuler librement à Nana-Bakassa et à Kouki ainsi que entre ces deux villes. Nous continuons les sensibilisations afin qu'il y ait de moins en moins de violations, pour une paix définitive. »

A Nana-Bakassa comme à Kouki, les différents membres du comité mixte de médiation qui doivent veiller à la mise en œuvre et au respect de l'acte d'engagement de paix et de non-violence par les Antibalaka et les ex-Séléka ont été officiellement présentés à la population. Les leaders religieux ont, pour leur part, profité de l'occasion pour lancer des messages de tolérance interreligieuse et de paix.

Outre les séances de sensibilisation et d'information publique, ces journées ont été chaleureusement marquées par des représentations théâtrales et des danses traditionnelles qui ont permis aux populations de ces deux localités de se retrouver ■

ULTIME HOMMAGE DE LA MINUSCA AU CASQUE BLEU PAKISTANAIS BILAL HAZRAT



La MINUSCA a rendu les derniers honneurs, ce mardi 22 juin 2017 à son quartier général à Bangui, à l'adjudant Bilal Hazrat du contingent pakistanais, décédé le 15 juin 2017 des suites de maladie après son évacuation sanitaire à Entebbe (Ouganda).

Hommage ému de la grande famille de la Minusca venue nombreuse pour saluer une dernière fois ce soldat « mort au service de la paix » selon la Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire général des Nations Unies, Diane Corner qui a présidé la cérémonie d'adieu.

Le chef du contingent pakistanais, saluant sa mémoire, a, pour sa part, évoqué la disponibilité d'un homme qui « était discipliné, loyal et d'une agréable compagnie pour ses camarades. »

La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général des Nations Unies, Diane Corner,

s'exprimant à son tour, a indiqué « que son sacrifice n'était pas vain ». Puis, elle dira à l'adresse de tout le personnel présent : « Je vous encourage tous à œuvrer inlassablement pour remplir votre mission en Centrafrique malgré les difficultés qui sont nom-

breuses. »

L'adjudant Bilal Hazrat, célibataire, est né le 7 avril 1989. Il a rejoint la MINUSCA, le 27 février 2017, avec ses 749 camarades qui constituent le contingent pakistanais en Centrafrique ■





MINUSCA

EN LIGNE | ONLINE

Your one-stop source for news and information
about Central African Republic and the UN.
Available on smartphones

Votre site d'informations et d'analyses sur
la Centrafrique et les Nations Unies.
Disponible sur smartphones

The image shows a smartphone and a tablet side-by-side, both displaying the official website of the United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic (MINUSCA). The website's header features the UN logo and the text "MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTEGRÉE DE STABILISATION DES NATIONS UNIES EN CENTRAFRIQUE". Below the header, there are sections for "ACTUALITÉS", "À PROPOS", "ACTIVITÉS", "ACTIVITÉS", "RESSOURCES", and "RECHERCHE". A prominent banner on the tablet screen reads "UN DEVOIR COMMEMORATION ET RETOURNEMENT" and "COMMEMORATION DE LA JOURNÉE DE LA LUTTE ANTIMINES". The smartphone screen shows a smaller version of the website's homepage with various news articles and images.

Découvrez le nouveau site Internet de
la Mission des Nations Unies en Centrafrique

Check out the new website of the UN Mission
in the Central African Republic

<https://minusca.unmissions.org>



<https://facebook.com/minusca.unmissions>



https://twitter.com/UN_CAR



<https://www.flickr.com/photos/unminusca/>